

≡ BURKINA FASO ≡



TABLE DE MATIERE

Sigles et abreviations	4
Resume	6
Introduction	9
1. Aperçu sur la strategie de developpement rural et le bilan de sa mise en œuvre...	10

A	n	n
n	n	n
97	9 99 7 99	74 47 7 9 9
.....	9 99 7 99	4 7 9

PA/OPA	n Ac, n A nc n, n A, m A c
PAGIFS	n Ac, n, n n A, r
PAGIRE	n Ac, n, n n A c n
PAI	A, n, r, m
PAPISE	

RESUME

L. P. ... n c n , ... c ... nc ... n ... n , n ... ,
n . ,

Défis du secteur rural à l'horizon 2025

- **Axe 1** : ...
- **Axe 2** : A ...
- **Axe 3** : ...
- **Axe 4** : A ...
- **Axe 5** : ...

Modalités de mise en œuvre de la SDR 2016-2025

L ...

Le pilotage et la coordination de la mise en œuvre ...

L'opérationnalisation de la stratégie de développement rural ...

En matière de communication autour de la SDR ...

Un dispositif de suivi/évaluation ...

Le financement de la Stratégie de Développement Rural ...

L ...

L ...

1.

n nc n c n r r n n n n n
n cr r n

D

Il n'est pas possible de garantir la sécurité foncière des paysans et des petits agriculteurs sans une réforme foncière qui leur donne des droits légaux sur la terre qu'ils cultivent. Cette réforme doit être basée sur des principes de justice sociale et de transparence. Elle doit viser à éliminer les abus de pouvoir et à garantir l'accès à la terre pour tous. Les paysans doivent être impliqués dans le processus de réforme et doivent bénéficier de la réforme. La réforme doit être accompagnée de mesures de soutien technique et financier pour aider les paysans à améliorer leur productivité et à augmenter leurs revenus. La réforme doit être mise en œuvre de manière progressive et contrôlée. Elle doit être basée sur des consultations approfondies avec les paysans et les autres parties prenantes. La réforme doit être soutenue par des lois et des règlements clairs et stricts. Elle doit être accompagnée de mesures de suivi et d'évaluation pour garantir son efficacité et sa durabilité. La réforme doit être mise en œuvre de manière transparente et équitable. Elle doit être basée sur des principes de justice sociale et de transparence. Elle doit viser à éliminer les abus de pouvoir et à garantir l'accès à la terre pour tous. Les paysans doivent être impliqués dans le processus de réforme et doivent bénéficier de la réforme. La réforme doit être accompagnée de mesures de soutien technique et financier pour aider les paysans à améliorer leur productivité et à augmenter leurs revenus. La réforme doit être mise en œuvre de manière progressive et contrôlée. Elle doit être basée sur des consultations approfondies avec les paysans et les autres parties prenantes. La réforme doit être soutenue par des lois et des règlements clairs et stricts. Elle doit être accompagnée de mesures de suivi et d'évaluation pour garantir son efficacité et sa durabilité. La réforme doit être mise en œuvre de manière transparente et équitable.

• Sécurisation foncière en milieu rural

La sécurisation foncière en milieu rural est un enjeu majeur pour le développement agricole et rural. Elle vise à garantir l'accès à la terre pour tous les agriculteurs, en particulier les petits et moyens agriculteurs. Cette sécurisation passe par la reconnaissance des droits fonciers des agriculteurs, par la mise en place de mécanismes de régulation foncière et par le soutien technique et financier des agriculteurs. La sécurisation foncière est essentielle pour attirer des investissements dans le secteur agricole, pour améliorer la productivité agricole et pour réduire la pauvreté rurale. Elle est également essentielle pour garantir l'accès à la terre pour les générations futures. La sécurisation foncière doit être mise en œuvre de manière progressive et contrôlée. Elle doit être basée sur des consultations approfondies avec les agriculteurs et les autres parties prenantes. La sécurisation foncière doit être soutenue par des lois et des règlements clairs et stricts. Elle doit être accompagnée de mesures de suivi et d'évaluation pour garantir son efficacité et sa durabilité. La sécurisation foncière doit être mise en œuvre de manière transparente et équitable. Elle doit être basée sur des principes de justice sociale et de transparence. Elle doit viser à éliminer les abus de pouvoir et à garantir l'accès à la terre pour tous. Les agriculteurs doivent être impliqués dans le processus de sécurisation foncière et doivent bénéficier de la sécurisation foncière. La sécurisation foncière doit être accompagnée de mesures de soutien technique et financier pour aider les agriculteurs à améliorer leur productivité et à augmenter leurs revenus. La sécurisation foncière doit être mise en œuvre de manière progressive et contrôlée. Elle doit être basée sur des consultations approfondies avec les agriculteurs et les autres parties prenantes. La sécurisation foncière doit être soutenue par des lois et des règlements clairs et stricts. Elle doit être accompagnée de mesures de suivi et d'évaluation pour garantir son efficacité et sa durabilité. La sécurisation foncière doit être mise en œuvre de manière transparente et équitable.

• Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un enjeu majeur pour le développement agricole et rural. Elle vise à garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive pour tous. Cette sécurité passe par la production agricole durable, par l'accès à des services de santé et de nutrition et par le soutien technique et financier des agriculteurs. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est essentielle pour réduire la pauvreté et pour améliorer la qualité de vie des populations rurales. Elle est également essentielle pour garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive pour les générations futures. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être mise en œuvre de manière progressive et contrôlée. Elle doit être basée sur des consultations approfondies avec les agriculteurs et les autres parties prenantes. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être soutenue par des lois et des règlements clairs et stricts. Elle doit être accompagnée de mesures de suivi et d'évaluation pour garantir son efficacité et sa durabilité. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être mise en œuvre de manière transparente et équitable. Elle doit être basée sur des principes de justice sociale et de transparence. Elle doit viser à éliminer les abus de pouvoir et à garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive pour tous. Les agriculteurs doivent être impliqués dans le processus de sécurité alimentaire et nutritionnelle et doivent bénéficier de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être accompagnée de mesures de soutien technique et financier pour aider les agriculteurs à améliorer leur productivité et à augmenter leurs revenus. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être mise en œuvre de manière progressive et contrôlée. Elle doit être basée sur des consultations approfondies avec les agriculteurs et les autres parties prenantes. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être soutenue par des lois et des règlements clairs et stricts. Elle doit être accompagnée de mesures de suivi et d'évaluation pour garantir son efficacité et sa durabilité. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être mise en œuvre de manière transparente et équitable.

•

A n c n n c r , A , r , n n , r , n
l

L n c r , n n c n
c , n n .

- n cc / , n n n , n 7
- n , , c , n r c n 4 n n
- n _9 , n 4 , n 4 ,
- n c n , n c , n , n c _9 n n _9 n n 4 ,
- n n , n n , n , n n n n
 4 7 n n 4 9 n ,
- n c n n n c n , n n n , n n n
- n c n n c n , n

- L'annulation de la dette des agriculteurs en faveur de la production agricole est une mesure d'urgence. Elle est destinée à permettre aux agriculteurs de continuer à produire et à vendre leurs produits. Elle est destinée à permettre aux agriculteurs de continuer à produire et à vendre leurs produits.
- L'annulation de la dette des agriculteurs en faveur de la production agricole est une mesure d'urgence. Elle est destinée à permettre aux agriculteurs de continuer à produire et à vendre leurs produits. Elle est destinée à permettre aux agriculteurs de continuer à produire et à vendre leurs produits.

1.2.1.5. Au titre de recherche scientifique et de l'innovation agricoles

L'annulation de la dette des agriculteurs en faveur de la production agricole est une mesure d'urgence. Elle est destinée à permettre aux agriculteurs de continuer à produire et à vendre leurs produits. Elle est destinée à permettre aux agriculteurs de continuer à produire et à vendre leurs produits.

- *dans le domaine des productions forestières*

1.2.1.6. Au titre des questions transversales du secteur rural

L'analyse des données relatives au secteur rural est essentielle pour évaluer l'impact des politiques de développement rural.

- **Sur le plan financement du secteur rural**

L'analyse des données relatives au secteur rural est essentielle pour évaluer l'impact des politiques de développement rural. Les données relatives au financement du secteur rural sont essentielles pour évaluer l'impact des politiques de développement rural. Les données relatives au financement du secteur rural sont essentielles pour évaluer l'impact des politiques de développement rural. Les données relatives au financement du secteur rural sont essentielles pour évaluer l'impact des politiques de développement rural.

- **En matière d'évolution de la pauvreté en milieu rural**

L'analyse des données relatives au secteur rural est essentielle pour évaluer l'impact des politiques de développement rural. Les données relatives à l'évolution de la pauvreté en milieu rural sont essentielles pour évaluer l'impact des politiques de développement rural. Les données relatives à l'évolution de la pauvreté en milieu rural sont essentielles pour évaluer l'impact des politiques de développement rural.

- **En matière d'organisation du monde rural**

Analyse des données relatives au secteur rural. Les données relatives à l'organisation du monde rural sont essentielles pour évaluer l'impact des politiques de développement rural.

n r ▲ ▲ c r n n n ▲ n c ▲ n c r .
▲ r r n n n r ▲ r n ▲ n n r n
n r n ▲ r r r c r n ▲ n r c r s r
▲ r n c ▲ c ▲ n r n c r n ▲ r
▲ r s r r ▲ c ▲ n r n c c n ▲ r ▲ r s
n r n n ▲ c n ▲ n r c r ▲ n ▲ c r n n ▲
n c n r n n ▲ n ▲ c n c c n r c r
n r n y r s
n r n n n n ▲ c c r r r
▲ c ▲ c r n n r r n r r c n r r n r n
'
▲ r n r r n n n c n r ▲ r
▲ c r n r n r r n ▲ c r r r r c ▲ r n s
r r n c ▲ n r n n r c r n ▲ c r n ▲ c
n n n c n c n n e r r s
r r ▲ c ▲ r n c ▲ r r n c c ▲ n ▲ n r ▲
▲ n n n r ▲ c c r n n r n

Le rôle de l'État est de créer un environnement propice à la mise en œuvre de la SDR.

1.2.3. Insuffisances et difficultés de la mise en œuvre de la SDR

Les insuffisances et difficultés de la mise en œuvre de la SDR sont liées à la faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers et à la faible qualité des services offerts.

- La faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers est due à la faible qualité des services offerts.
- La faible qualité des services offerts est due à la faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers.
- La faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers est due à la faible qualité des services offerts.
- La faible qualité des services offerts est due à la faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers.
- La faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers est due à la faible qualité des services offerts.
- La faible qualité des services offerts est due à la faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers.
- La faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers est due à la faible qualité des services offerts.
- La faible qualité des services offerts est due à la faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers.

2. Etat des lieux du secteur rural

2.1. Environnement institutionnel et réglementaire du secteur

2.1.1. Cadre Institutionnel du secteur rural

Le cadre institutionnel du secteur rural est caractérisé par une faible capacité des acteurs du secteur rural à accéder aux services financiers et à la faible qualité des services offerts.

Le rôle de l'État est de créer un environnement propice à la mise en œuvre de la SDR.

IC
CC

2.2.1.2. Dans le sous-secteur de l'élevage

IC
CC

... 9 ...
... n ... nc ... n ... n ... c n ... n
P ... n ... n ... n ... n ... c ...
... n nc ... n ... n ... c ... n ... c ... n n
... c ... 477 ... c ... c ... n
c ... n ... n ... n ... n ... cyn ...
... n
... c n ... n ... n ... c n ... n ... c n ... n ... c

- ...
- ...
- ...

3.4.1.3. En matière de production forestière, faunique et halieutique

D

...

- ...
- ...
- ...
- ...

3.4.2. AXE 2 : Amélioration de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutique et fauniques

L ... **D** ...

...

P ...

...

...

...

L ...

...

...

3.4.2.1. Dans le domaine de la production végétale

A ...

...

...

- Δ r n Δ c r n c n r n Δ -

Gestion durable des eaux

A n, r n Δ c Δ c Δ Δ r n n r n
 c n, n n Δ r n " c n n c r, "

3.5.1. Infrastructures et communication

L'ensemble des infrastructures de communication est en constante évolution. Les technologies de communication évoluent rapidement et les infrastructures doivent être adaptées en conséquence. Les infrastructures de communication sont essentielles pour le développement économique et social d'un pays. Elles permettent de connecter les personnes et les entreprises, de faciliter le commerce et de promouvoir l'innovation.

Au niveau du transport

Les infrastructures de transport sont également en constante évolution. Les technologies de transport évoluent rapidement et les infrastructures doivent être adaptées en conséquence. Les infrastructures de transport sont essentielles pour le développement économique et social d'un pays. Elles permettent de connecter les personnes et les entreprises, de faciliter le commerce et de promouvoir l'innovation.

Ac... n... c... n... n... n... n...
 c... n... nc... c... n... n... c... n... n...
 c... n... n... n... n... c... n... c... n...

3.5.4. Education et alphabétisation

L... n... c... n... n... n...
 c... n... nc... c... n... n... n...
 L... n... c... n... n... nc... nn... c... n...
 c... n... n... n... c... n... c... n... n...
 p... n... c... A... p... c... n...
 n... c... n... n... n... n... n... n...
 nc... nn... c... n... n... n... n... n...
 n... n... n... n...

3.5.5. Sécurité publique

n... nn... n... n... n... n... n... n...
 n... n... n... n... n... n... n... n...
 n... n... n... n... n... n... n... n...
 n... c... nn... c... n... n... n... n... n... y...
 L... n... n... n... c...

... n c r n c r r n r n r r n r r n n c r n r n
 r r r c r r r r c r r

4.2. Opérationnalisation de la stratégie de développement rural

L n n P
 cc r c r n n c r r r c r n n r
 c r n c r n cc r r n n r r
 • r n r n n
 • r n r r r r r r c r r

4.2.1. Elaboration des programmes opérationnels et des programmes d'investissement

r n n P
 r n r n n r n n
 r n r n n
 n n
 • r r r r r r
 • r n n r c r n r r c r n r c r n
 n r r r r r r r
 • r r r r c r n r r n r n n n r r
 r r
 • r n r n c r r r n
 • r n n r n r n c n n c r r r
 • r n r r c n r r n c n c c r n n
 r n r n r n n c r r r
 • r r r n r n n
 • n A c r n r n n r c n A
 • r n r n n l l
 • r n r n r n n n
 • r n r n r n c r
 • r r c r c r A r n r A n c n
 r n c r c r A r n r r n r n r n c r
 • c

4.2.2. Mise en cohérence des programmes et projets existant avec la stratégie de développement rural

n n n c r n c n n
 n c r n c r n
 n c r n c r n

4.2.3. Mise en cohérence des politiques et stratégies sous sectorielles avec la stratégie de développement rural

A ... n ... P ... n ... c ... n ... c ... n ...
 ... n ... n ... n ...
 - ... A ... nc ... c ... n ... n ... n ...
 - ... n ... n ... P ... n ... P ... c ...
 - ... n ... n ... P ... n ...
 - ... n ... c ... A ... n ... n ...
 - ... n ... P ... n ...
 - ... n ... n ... n ... n ... n ...
 - ... n ... c ... c ... n ... P ... c ... c ...
 L ... n ... n ... n ... n ... l ... n ... c ... c ...
 ... n ... c ... c ... c ... n ...

4.3. Communication autour de la SDR

n ... c ... n ... n ... n ... n ... n ... P ... n ...
 ... n ... n ... n ... n ... c ... c ... n ... A ... n ... c ...
 ... c ... c ... n ... c ... n ... c ... n ... c ...
 ... n ...
 ... c ... n ... n ... n ... c ... n ... c ... n ... n ... c ... n ...
 ... n ...

... n ... n ... n ... n ... n ... n ... c ...
 A ... n ... n ... n ... y ... n ... n ... c ... c ...
 ... n ... c ... n ... n ... n ... n ... n ... n ...
 ... n ...
 ... n ... n ... n ... n ... n ...
 ... c ... n ... c ... n ... n ... c ...
 ... c ... n ... n ... n ... n ... c ... c ... n ...
 ... c ... n ... c ... n ... n ... n ... n ... n ...
 ... n ... n ... n ... y ...

4.4. Dispositif de suivi/évaluation

L ... n ... n ... n ... n ... P ... n ... n ...
 ... n ... c ... n ... n ... c ... l ... n ... c ... n ...
 ... n ... n ... n ... A ... n ... n ... c ... c ... n ...
 ... n ... c ...
 ... n ... c ... n ... c ... n ... n ... n ... n ...
 ... n ...
 A ... n ... n ... n ... nc ... c ... c ... n ... n ... n ...
 ... n ... n ... n ... n ... n ... n ... c ... n ... n ...
 ... c ... n ... n ... 4 ... 9 ... 4 ... 4 ... 7

4.5.1. Contribution de l'Etat

▲ n n c ▲ n n ▲
▲ ▲ n mn c n c ▲ n ▲ n ▲ c
n nc ▲ n nc n c p ▲ n n p ▲
c n n p n p n p L n
n L c n l c n L n n n ▲
n mn n n n ▲ n n n nc n ▲
n n p n p n n c c
mn n l n l c _
L c c ▲ ▲ ▲ n n c n n ▲ ▲
▲ y ▲ n ▲ n ▲ n c n
n_

Pê
 c n
 L c

4.5.5. Contribution des bénéficiaires

L c n
 n c
 n

4.6. Identification des acteurs et définition de leurs rôles

-
- c c
- c c
- c c
- n c
- n c

4.6.1. Etat

A n
 c
 - **Etat**

-

5.2. Analyse et gestion des risques

L'analyse des risques est un processus continu qui vise à identifier, évaluer et gérer les risques potentiels qui pourraient affecter le succès d'un projet. Elle est essentielle pour garantir que les risques sont bien compris et gérés de manière proactive.

CONCLUSION

L... n | c n | P... n... n... n...
n... n... n... n... n... n... n... n... n... n...
All... n... n... n... n... n... n... n... n...
n... n... n...

L... c... P... n... c... n... n... n... c... c... n... n...
n... n... n... n... n... n... n... n... n... n... n...
n... c... n... n...

c... n... n... n... n... n... P... n... n...
n... n... n... n... n... n... n... n... n... n...
n... n...

- 1. Cadre Logique**
- 2. Références bibliographiques**

Cadre logique de la SDR à l'horizon 2016-2025

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
	<p><u>Indicateur de performance</u> <i>Accroissement de la production</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la production nationale • Accroissement de la production industrielle <p>4,7 - 9,7 n 9 - 77 4 744 9 44 4,9 - 9,7 - 47 9</p>		

Axe 1. ...
 ...
 ...

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
	<p>▲ C r n ▲ r ▲ n r .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acc r n c ▲ ▲ r n c n ▲ 		

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
	<ul style="list-style-type: none"> • A n r n c n n n n n 	<ul style="list-style-type: none"> • n n M n n 	
<p>Axe 3 P n</p>	<hr/> <ul style="list-style-type: none"> • n c n n c n n • n n n n c n n • n c n n n n n n • c n n c n n n <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • c n n n c n n • n c n n n n n • n c n c y n n 	<ul style="list-style-type: none"> • n n M n n • n c n A n c n • y n • n c n n • c n n c n n • c n n n n n • n c n n A n • n n M n n • c n n n n n • n c n n n n • n 	<ul style="list-style-type: none"> • n n n n n n
<p>Axe 4 A n n n c c c n</p>	<ul style="list-style-type: none"> • c n n n n n n c • n n n n n n n n • n n n n n n n n • n y c n n n n n A n • 7 n • n n n n n n n n • n c n n n n n n • n n n n n n n n • n n n n n n n n • n n n n n n n n 	<ul style="list-style-type: none"> • n n M n n • c n y n • n n n • n c n n 	<ul style="list-style-type: none"> • n n n n n n
<p>Axe 5: n c n n n c n n n</p>	<ul style="list-style-type: none"> • n n c n n c M n n • c n n n n n A n c n c • A n n n n n n n 	<ul style="list-style-type: none"> • n n n n n n • n c n n n M n n • n c n n n n n • n c n n n n 	<ul style="list-style-type: none"> • n n n n n n • n n n n n n • n n n n n n

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de performance • Indicateur de performance • Indicateur de performance • Indicateur de performance 	<ul style="list-style-type: none"> • Source de vérification • Source de vérification • Source de vérification 	<ul style="list-style-type: none"> • Condition critique • Condition critique • Condition critique

4. In the case of a non-integer number of nodes, the number of nodes is rounded up to the nearest integer.